



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 10 juin 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance :

Victoriaville / M. Antoine Tardif

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 5 juin 2025.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 6 mai 2025 et séance extraordinaire du 14 mai 2025
 - 4.2 - Rémunération des élus - État de la situation
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 - Participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM - Amendement de la résolution CA-2025-01-2395
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Agente de développement du patrimoine immobilier - Confirmation d'embauche
 - 6.2 - Adjoint·e administratif·ve - Ouverture de poste

CA-2025-06-
2467



No de résolution
ou annotation

6.3 - Chargé-e de projets en gestion des matières résiduelles - Ouverture de poste

6.4 - Gestion des ressources humaines

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

7.1.1 - Inspection régionale - Analyse des coûts

7.2 - Environnement

7.2.1 - Projet de délégation de compétences pour la gestion des obstructions de cours d'eau - Barrages de castors non urgents

7.2.2 - Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) - Prévision budgétaire - Point d'information

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 6 mai 2025 et séance extraordinaire du 14 mai 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 6 mai 2025 et celui de la séance extraordinaire du 14 mai 2025 ont été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 5 juin 2025.

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 - Rémunération des élus - État de la situation

Le greffier-trésorier adjoint présente les différents enjeux et progrès dans la révision de la rémunération des élus. Il souligne l'objectif de clarifier le régime actuel en prévision de la venue de nouveaux élus. Les travaux de rédaction sont en retard sur l'échéancier prévu, il est possible que le tout soit présenté à la séance ordinaire du mois d'août au lieu de celle de juin.

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

CA-2025-06-
2468



No de résolution
ou annotation

CA-2025-06-
2469

Lac à l'épaule de l'équipe de direction : Hier, l'équipe de direction s'est rassemblée à la maison Fleury pour une activité de synergie d'équipe. L'avant-midi a servi à discuter des priorités de la MRC et des bases du plan d'action 2026. En après-midi, la coach Élane Giroux a animé une présentation suivie d'un atelier portant sur la synergie.

GMR : La facture pour le transport de compost de 7000 \$ sera financée à même le frais d'administration de 5% pris par la MRC pour les dossiers GMR.

Éolien : Les portes ouvertes pour le Projet éolien Arthabaska auront lieu la semaine prochaine en trois phases. La participation des membres du CA à ces rencontres est la bienvenue. Une rencontre du comité de liaison avec Sainte-Séraphine est également prévu cette semaine. Le comité de développement énergétique se rassemblera la semaine prochaine. On est à planifier la présentation par Me Antoine Bouffard précédant la signature des ententes de partenariat au dossier. Le préfet fait un retour sur sa présence au site éolien de Thetford Mines hier. Les études d'impact sur l'environnement ont été déposées au ministère de l'Environnement. Le ministère devrait les rendre publiques prochainement.

Gesterra : Le préfet fait rapport sur le processus de vente. Tout se déroule selon l'échéancier jusqu'à maintenant. Le comité discute aussi des aspects importants entourant la vente.

Décès du maire de Saints-Martyrs-Canadiens : Le directeur général informe les membres que l'ancien maire de la municipalité, M. Gilles Gosselin, est décédé récemment à la maison Marie-Pagé.

5.2 - Participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM - Amendement de la résolution CA-2025-01-2395

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution CA-2025-01-2395 le 21 janvier 2025 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

ATTENDU QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la MRC est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE la résolution CA-2025-01-2395 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la MRC d'Arthabaska autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2025-06-
2470

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Agente de développement du patrimoine immobilier - Confirmation d'embauche

(CB.10 COURCHESNE, Sylvie)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'agent-e de développement du patrimoine immobilier à temps plein pour 35 heures par semaine pour une durée indéterminée;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 16 avril 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 23 avril 2025;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 16 avril 2025 au 11 mai 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 29 avril 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Sylvie Courchesne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Sylvie Courchesne au poste d'agent-e de développement du patrimoine immobilier à compter du 16 juin 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-06-
2471

6.2 - Adjoint-e administratif-ve - Ouverture de poste

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint-e administratif-ve à temps plein pour 32 heures par semaine pour un remplacement de congé de maternité;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'adjoint-e administratif-ve et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un-e adjoint-e administratif-ve et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-06-
2472

6.3 - Chargé-e de projets en gestion des matières résiduelles - Ouverture de poste

ATTENDU l'ouverture d'un poste de chargé-e de projets en gestion des matières résiduelles à temps plein pour 35heures par semaine pour un remplacement de congé de maternité;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :



No de résolution
ou annotation

CA-2025-06-
2473

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste de chargé-e de projets en gestion des matières résiduelles et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un-e chargé-e de projets en gestion des matières résiduelles et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 - Gestion des ressources humaines

ATTENDU la mesure disciplinaire adoptée par la résolution n° CA-2025-05-2465 relativement aux agissements de l'employé n° 46-0004;

ATTENDU QUE des vérifications supplémentaires ont été effectuées suite à des faits nouveaux;

ATTENDU l'analyse du Comité administratif de la MRC de la situation portée à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QU'une mesure disciplinaire imposée à l'employé n° 46-0004 pour ses agissements soit amendée;

QUE la mesure disciplinaire soit réduite d'une journée passant ainsi de cinq jours à quatre jours;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, la lettre explicative de la décision de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

La coordonnatrice de l'aménagement et le directeur des finances présentent l'étude comparative relative au financement du service d'inspection.

7.1.1 - Inspection régionale - Analyse des coûts

Le directeur général et greffier-trésorier présente l'étude sur le financement du service d'inspection. L'ensemble des municipalités défraient une portion non négligeable de 150 000 \$ via la quote-part en aménagement par année alors que les usagers du service défraient le reste. Il est aussi fait mention du niveau de priorité administrative du département d'inspection et de l'opportunité de le faire passer de priorité 1 à priorité 2 de manière à ne plus employer d'autres employés de la MRC pour émettre des permis quand des postes d'inspecteurs sont vacants. La coordonnatrice de l'aménagement fait un retour sur l'historique du service, ses forces et ses faiblesses. Le Comité discute sur la notion et les subtilités du modèle utilisateur/payeur et de jusqu'où on peut pousser cette réflexion. Si on devait fermer le service, on aurait encore une facture de 50 000 \$ à éponger. Un rappel est fait quant à l'opportunité de garder le service ouvert. L'emphase est mise d'avantage sur la saine santé financière du service. Le mode de séparation en quote-part comporte des avantages importants. Suite aux discussions du Comité, des simulations seront préparées pour projeter les coûts et la répartition dans le cadre de la préparation d'un projet de règlement de quote-part. L'objectif étant de présenter des scénarios lors de la rencontre du comité du mois d'août. Il est convenu aussi de prévoir une rencontre, vers la fin août, avec les directions générales des municipalités membres du service d'inspection.



No de résolution
ou annotation

7.2 - Environnement

7.2.1 - Projet de délégation de compétences pour la gestion des obstructions de cours d'eau - Barrages de castors non urgents

Suite à une présentation sur le sujet par la coordonnatrice en environnement et un chargé de projets en cours d'eau, le Comité administratif désire remettre le dossier à une date ultérieure afin de poursuivre la consultation auprès des directeurs généraux et autres intervenants au dossier.

7.2.2 - Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) - Prévision budgétaire - Point d'information

La présentation d'un budget est nécessaire à l'obtention d'une aide financière pour exécuter le PRMHHN. La coordonnatrice à l'environnement présente les prévisions budgétaires relatives au PRMHHN. Elle fait état des conventions d'aide financière prises avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques de la Faune et des Parcs et des redditions de compte à venir. Elle aborde par la suite les divers axes de mise en oeuvre du plan et les étapes réalisées du projet. L'objectif étant de proposer le tout pour adoption au Conseil de la MRC du 25 juin.

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice du département de développement des communautés présente une mise à jour des dossiers en cours.

1 - Engagements du prochain FRR V2 : La directrice élabore sur les critères de validité des demandes au FRR. Des discussions ont lieu sur le mode de gestion du FRR à venir. Le FRR à venir exige de nouveaux projets pour être financés, ce qui limite le financement de projets à long terme actuels. L'importance de prioriser la distribution de ces sommes aux municipalités est également soulevée par le Comité. La directrice rencontrera prochainement le MAMH pour élaborer sur les normes régissant le FRR. Elle présentera dans une séance ultérieure un complément d'information.

2- Plan d'action MADA en prévision de l'atelier et du conseil de juin : Le plan sera présenté par Réal Fortin à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

3- MICI - PAC :

La CAIBF n'a pas réalisé 3 des 4 actions attendues par l'entente. Les projets en cours devraient être finalisés en dehors du délai de l'entente, ce qui n'est pas recevable par le MIFI. Le solde non dépensé, à ce jour (excluant les heures prévues entre le 1er décembre 2024 et le 1er juin 2025), s'élève à 48 177,7 \$. En principe, la CAIBF devrait rembourser la moitié de ce montant ou un montant ajusté après déduction des dépenses admissibles. Malgré nos démarches et les connaissances des normes et délais du MIFI par la CAIBF, peu de suivis et de retours concrets nous ont été fournis. Plusieurs relances ont été faites et la direction du CAIBF siège au CAS et au CIVER. Nous avons tendu la main plusieurs fois sans retour.

La CCIBFE ne peut plus réaliser les actions prévues. Elle doit donc rembourser les sommes non utilisées. Sur les 6 activités prévues, seule 1 a été réalisée dans les délais. Le solde non dépensé, à ce jour (excluant les heures prévues entre le 1er décembre 2024 et le 1er juin 2025), s'élève à 42 455 \$. En principe, la CCIBFE devrait rembourser la moitié de ce montant, soit environ 20 000 \$, ou un montant ajusté après déduction des dépenses admissibles. Nous avons fait de nombreuses démarches auprès de la CCIBFE – soutien, relances, appels, offres d'accompagnement – la CCIBFE n'a pas pu remplir les engagements pris dans le cadre de cette entente. Nous aurions pu nous retirer plus tôt, mais nous avons choisi de maintenir le dialogue et d'encourager la réalisation des actions jusqu'au bout.



No de résolution
ou annotation

CA-2025-06-
2474

4- MTMD - Subvention - Municar : Lors de la pandémie en 2020, le gouvernement du Québec a offert un Programme d'aide d'urgence aux services de transport collectif. La MRC a souscrit pour Municar à ladite subvention. Or, il appert que Municar doit rembourser cette subvention car Municar n'a pas perdu de volume d'affaires en 2020. Municar doit donc rembourser une somme de 271 000 \$ au MTMD. La directrice informe aussi le comité que Municar est en retard dans la collection de comptes pour une somme de près de 150 000 \$ auprès des parents du Collège Clarétain.

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Serge Tremblay, il est résolu que la séance soit levée à 11h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier